

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-2/06****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220617-lmc100000023862-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022

Réception Préfet : 24/06/2022

Publication RAAD : 24/06/2022

Commission n° 2 – Éducation et Culture
Rapporteur : ABREU Emma

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : PAUL-PETIT Vincent

OBJET : Projets de convention cadre pluriannuelle 2022-2024 et de convention annuelle 2022 entre le Département et l'Association Act'art.

Dans le cadre des orientations relatives à la politique culturelle, et pour contribuer à une meilleure lisibilité de l'action territoriale en la matière, le Département renforce les synergies entre sa direction des affaires culturelles et l'association Act'Art - Action Artistique en Seine-et-Marne.

Pour ce faire, je vous propose de vous prononcer sur le présent projet de convention cadre pluriannuelle définissant les objectifs et les moyens permettant une programmation culturelle ambitieuse et pour tous, sur une durée de trois ans.

En parallèle de cette convention cadre, une convention de réalisation fixe les modalités de versement de la subvention de fonctionnement et la programmation culturelle de l'année en cours.

En effet, chaque année, une convention de réalisation annuelle précisera la programmation de l'association et les modalités de versement de la subvention de fonctionnement qui lui est allouée.

Pour 2022, je vous rappelle qu'une avance de trésorerie avait été décidée lors de la séance du 4 février dernier.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, modifiée par la délibération n° 7/01 en date du 26 avril 2013, relative au Règlement Budgétaire et Financier,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/04 en date du 16 décembre 2021 adoptant le budget primitif 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n° 2/01 en date du 4 février 2022 relatif à la convention entre le Département et Act'Art pour le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de verser à « Act'Art » au titre de l'exercice 2022, le solde de la subvention de fonctionnement (d'un montant total de 1 185 000 €) soit **829 500 €**. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme « Opérateurs », opération « Act'Art (DF22) », ouverte au budget primitif 2022.

Article 2 : d'approuver le projet de convention cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre le Département et Act'Art, tel qu'annexé à la présente délibération, et d'autoriser le Président à la signer pour le compte du Département.

Article 3 : d'approuver le projet de convention de réalisation 2022 entre le Département et Act'Art, tel qu'annexé à la présente délibération, et d'autoriser le Président à la signer pour le compte du Département

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEGAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER


M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Olivier MORIN, en sa qualité de Président de l'association Act'Art.



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne